



# AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 13 février 2019  
*Extrait des délibérations*

## Délibération sur le budget primitif 2019

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 13 février 2019,

- Vu l'article R.712-22-1 du code du commerce,
- Vu l'avis de la commission des finances du 7 novembre 2018,

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le budget primitif 2019.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

<b>Quorum :</b>	<b>61</b>	<b>Voix pour :</b>	<b>105</b>
<b>Présents :</b>	<b>62</b>	<b>Voix contre :</b>	<b>0</b>
<b>Représentés :</b>	<b>43</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>

---

Extrait certifié conforme  
Le 26 février 2019, à Lyon  
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND